



Directeur de la Publication

Manuel ALVAREZ
Président

Spécial congrès

Heures d'ouverture

Lundi	13 h - 16 h
Mardi	13 h - 16 h
Mercredi	9h - 13h
Jeudi	13h - 18h30

Permanence le samedi matin
De 9h30 à 12h
Assurée par les administrateurs

Sommaire :

- [Ordre du jour du congrès](#)
- [Liste des candidats](#)
- [Bulletin de réservation](#)
- [De repas](#)

Annexes :

[Déclaration de Manuel ALVAREZ
Président de la FCPE 95](#)

- [Candidature CA](#)
- [Rapport d'activité](#)
- [Rapport moral](#)
- [Rapport financier](#)



Conseil Départemental des Parents d'élèves
Des Ecoles Laïques et Publiques du Val d'Oise

101 rue du Brûloir - 95000 CERGY
01.30.32.67.67 - 01.30.32.78.77

www.fcpe95.com mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

Le 16 avril 2009

Afin d'informer tous les adhérents et pour une meilleure cohérence des actions FCPE menées sur le département, nous demandons aux Conseils Locaux de bien vouloir diffuser ce journal auprès de toute leur équipe.

Aux Présidents, Secrétaires, Trésoriers

SAMEDI 16 MAI 2009
42^{ème} Congrès départemental de la FCPE 95

Centre de Loisirs « CIEL »
62 rue Fernand Bommelle
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

En amont du congrès :

Tous les présidents de Conseils locaux ont reçu en mars l'état de situation de leur conseil local et le calendrier préparatoire du Congrès.

Le 6 mai à 18 heures étant le dernier délai pour la prise en compte des adhésions et validation des bureaux des CPE pour le Congrès.

La commission des mandats se réunira le vendredi 6 mai 2009.

Elle arrêtera la liste des Conseils locaux « en règle ». Chaque Président de CPE dont le bureau aura été validé, recevra un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès (1 mandat pour 10 adhérents ou fraction de 10 cotisants).

Le CA départemental du 6 mai 2009 tranchera sur les derniers litiges

Seuls les conseils locaux dont les bureaux ont été validés pourront participer aux votes au prorata du nombre d'adhérents par CPE.

Les mandats seront à retirer le jour du Congrès sur présentation du pouvoir dûment signé et complété par le Président du CPE.

(Document original jaune envoyé par la commission des mandats)

Ils permettront aux Conseils locaux de s'exprimer lors des votes



**41ème CONGRES DEPARTEMENTAL
SAMEDI 16 mai 2009
MONTIGNY LES CORMEILLES**

ORDRE DU JOUR

- 8 h 15 * *Accueil des congressistes autour d'un petit déjeuner,
Remise des mandats aux représentants des conseils locaux*
- 9 h 15 * *Mot de bienvenue
Allocution d'accueil du Maire de Montigny
Monsieur Jean-Noël CARPENTIER*
- 9h30 * *Ouverture du congrès*
- 10 h 00 * *Rapport d'activité et rapport moral*
- 10h30 * *Débat sur ces rapports*
- 12 h 00 * *Apéritif et repas*

- 13 h 30 * *Présentation des candidats au Conseil d'administration*
- 14 h 00 * *Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes*
- 14 h 30 * *Débat sur ces rapports*
- 15 h 30 * *Votes sur les rapports et élections au Conseil d'Administration*
- 17 h 00 * *Proclamation des résultats des votes
Election des commissaires aux comptes pour le prochain congrès*
- 17 h 30 * *Clôture du Congrès*

**Et dès le Vendredi 15 mai à 20 heures 30
Débat en présence de syndicats enseignants et associations
La Réforme du Lycée.**

« ...Les réformes du Lycée général et technologique, comme celle du lycée professionnel, ne sont pas de petites mesures techniques. Elles constituent l'un des outils de l'adaptation du système scolaire (...)

Le lycée, pour répondre aux besoins des jeunes et de la société, a besoin d'une autre réforme, dans une autre direction, prolonger la scolarité, ce n'est pas prolonger le supplice, c'est l'ambition d'y remédier. Après la scolarité unique, quelle que soit la filière choisie, la scolarité doit se faire jusqu'à 18 ans sous un statut scolaire protégeant, parmi les élèves, ceux qui suivent une formation comprenant un aspect professionnel, de l'exploitation et affirmant que le jeune est un travailleur encore en formation initiale non soumis à l'exigence de rentabilité immédiate.

